

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 47/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Pour : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

Contre : 0

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

Abstention : 0

L’an deux mille vingt-quatre et le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – M. PELLET – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme MONGRAIN – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. CANNAT – M. GRANDGONNET – M. CARNUS – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – M. TINEL – Mme BOULZE

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFALIE est représentée par M. GRANDGONNET

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

Mme DOZ est représentée par M. FENOY

Mme REMESY est représentée par M. GOUASMI

Mme RAYNAL est représentée M. CHAZALLET

ABSENTS : M. MOHAD — Mme BOUABDALLAH – M. RICOME – M. METHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20240610-472024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Affichage : 24/06/2024



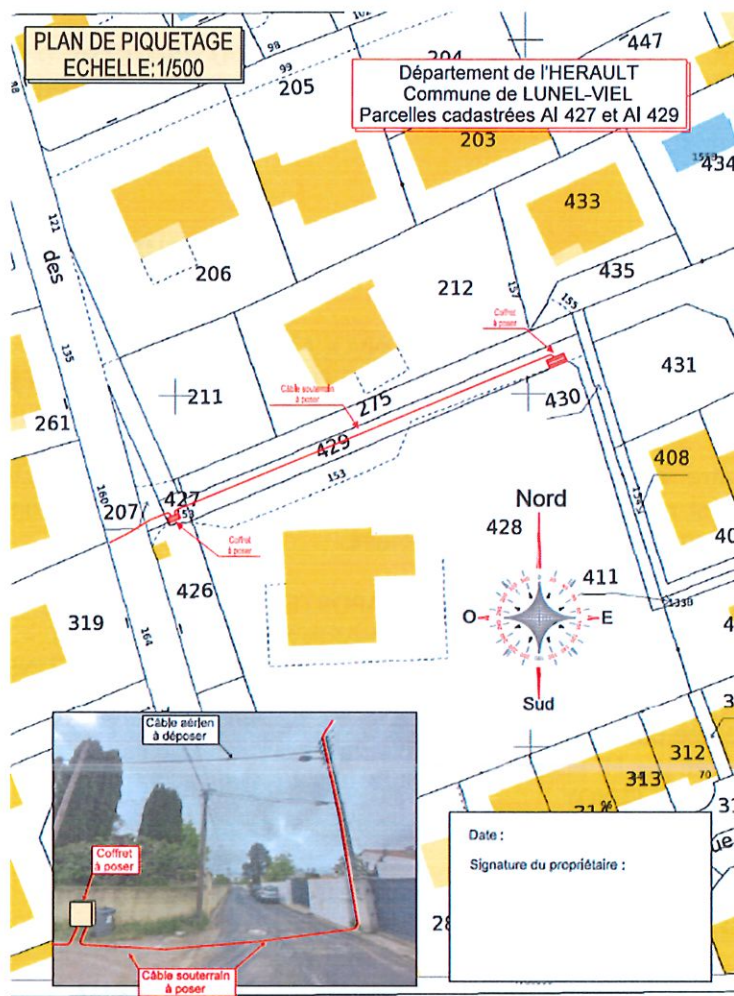
OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DES BOSCS ET PARCELLES COMMUNALES

Rapporteur : Fabrice FENOY

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre des travaux de la Traverse (réseau cyclable structurant traversant la commune), il est prévu un enfouissement des réseaux électriques présents sur la rue des Boscs dans une portion comprise entre le numéro 147 et le numéro 155.

Suite à notre demande, le concessionnaire Enedis nous a transmis une convention de servitude, permettant au futur réseau souterrain de traverser les parcelles communales AI 427 et AI 429, mentionnées sur le plan ci-dessous :





L'objet de cette convention de servitudes jointe en annexe porte donc sur les modalités administratives en vue de l'enfouissement du réseau électrique présent sur les parcelles communales AI 427 et AI 429.

La convention précise également les dispositions techniques envisagées à savoir : le câble aérien déposé, le câble souterrain et le nouveau coffret à poser.

Suite à la prise de connaissance de la convention, le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- D'approuver la convention avec Enedis,
- De l'autoriser à la signer,
- De l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY

Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

